

DECRET N° 87-32 du 13 Février 1987

portant approbation du Budget Prévisionnel de
la Société des Transports du Mono (SOTRAMO)
pour l'exercice 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU l'ordonnance N° 78-23 du 5 Août 1978 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Sociétés Provinciales ;
- VU la Loi N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation, et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 14 Janvier 1987,

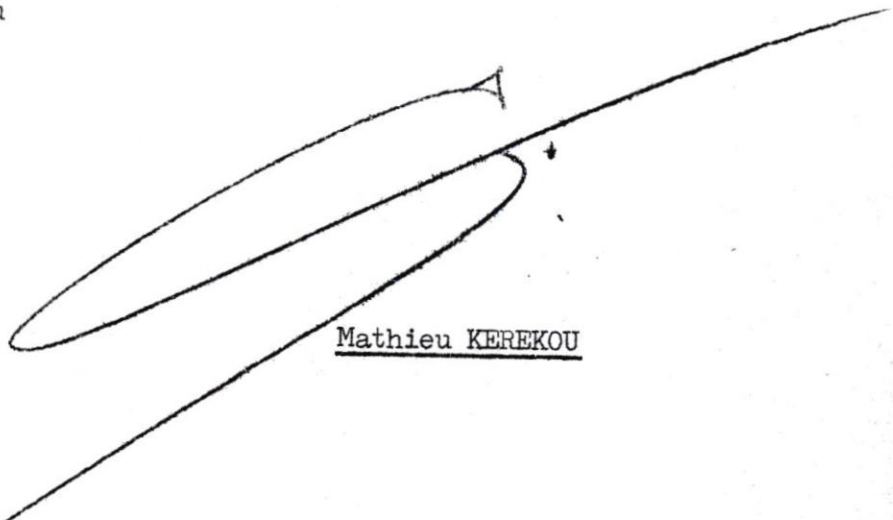
D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel de la Société des Transports du Mono (SOTRAMO) pour l'exercice 1986, tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

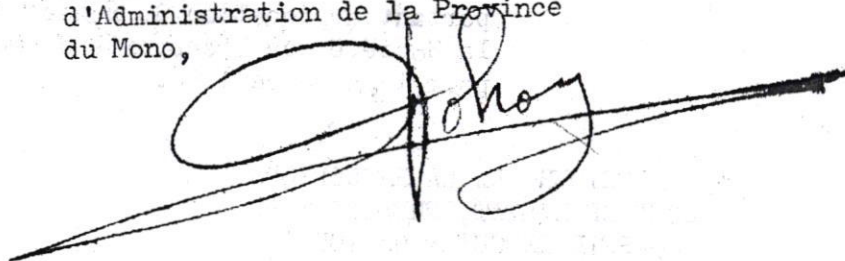
Fait à COTONOU, le 13 Février 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Préfet de la Province du Mono
Président du Comité d'Etat
d'Administration de la Province
du Mono,



Martin Dohou AZONHIHO

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 CEAP/MONO 4 Autres
Ministères 15 SOTRAMO 4 SPD 1 GCONB 1 DCCT 1 DB-DCF-DTCP-DI 8 DPE-DLC 2 BCP-
INSAE 2 BN-DAN 2 CCIB 2 JORPB 1.-